

L'essentiel de A à Z

📄 <https://www.far-suisse.ch/fr/wichtiges-von-a-z/>



Gain autorisé

Les conditions concernant le gain autorisé pour les bénéficiaires de rente RA peuvent varier en fonction de la date du début du versement de la rente. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans nos [mémentos Gain autorisé \(Activités permises\)](#).